

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1

Date : 08/11/22 Lieu : École Élémentaire Robert Delavaux Durée : 2h

Personnes présentes : enseignantes : Audrey Schmitt, Noémie Cuccureddu, Aurélie Vernassier, Alexia Marlinge, Aude Girerd, Véronique Masson, Sylvie Bérodié, Elise Mirguet, Anne-Françoise Caré ; maire : Yves Guyen ; adjointe aux affaires scolaires : Marianne Beaupain ; rapporteur commission scolaire : Kadir Yildirim ; représentants de parents d'élèves : Valérie Schmitt, Sylvie Foti, Céline Barras, Linda Fekkar, Carole Loye-Simoes ; UFCV : Thomas Seguin.

Absents, excusés : parents élus : Nadège Najib, Fanny Sergent, Claire Gaudin, Léa Rousselle, Laïla Abattouy ; Coup de Pouce : Valérie Kolmayer / Aude Voisin

- Élections de parents d'élèves : Elles ont eu lieu le 7 octobre 2022. Une liste se présentait avec six titulaires et quatre suppléants. Sur 215 électeurs inscrits, il y a eu 133 votants exclusivement par correspondance, dont 120 suffrages exprimés et 13 bulletins nuls, soit un taux de participation de 61,86 % (54 % l'année dernière). Nous remercions les parents délégués qui ont aidé à la mise sous enveloppe et au dépouillement. Les mails des parents élus qui l'ont autorisé sont en ligne sur le site de l'école et ont été transmises à la municipalité.

1/ Équipe pédagogique, Réseau d'aide et effectifs

Pas de nouveau collègue dans l'équipe enseignante. Nouveauté dans la décharge de direction : le mardi et un vendredi sur trois.

Les effectifs de l'année 2022/2023 sont les suivants : 6 classes, 136 élèves, bientôt 137 (à partir du 7 novembre).

CP →	Audrey Schmitt	20
CE1 →	Aurélie Vernassier / Alexia Marlinge	24 + 1 = 25
CE1/CE2 →	Noémie Cuccureddu	8 + 12 = 20
CE2 →	Aude Girerd	24
CM1 →	Véronique Masson	26
CM2 →	A.F. Caré / Alexia Marlinge	22

Prévision d'effectifs pour 2023-2024 : 26 CP, 20 CE1, 33 CE2, 36 CM1, 26 CM2 soit 141 élèves.

- Présentation du RASED : Le RASED est le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Il est régi par l'inspecteur de l'Éducation Nationale de notre circonscription. Il est représenté par Sylvie Bérodié, professeur des écoles, enseignante spécialisée E à dominante pédagogique, et Christine Simonin, psychologue scolaire. Nous pouvons faire appel à elles en plus des aides que nous apportons à nos élèves, en maths et français. Elles peuvent intervenir ponctuellement dans l'école sur le temps scolaire, ainsi que dans d'autres écoles du secteur du collège Camus. Les bureaux du réseau d'aides sont basés à l'école élémentaire Saint-Claude à Besançon. La psychologue scolaire, Christine Simonin, rencontre les enfants à la demande des familles ou des maîtres, dans le respect de la discrétion (03.81.53.76.36). Il est possible pour les familles de la contacter directement.
- Actions du RASED : Mme Bérodié s'occupe actuellement de cinq élèves de CE2 pour un accompagnement en mathématiques (il s'agit d'un dispositif qui durera un trimestre, en l'occurrence jusqu'au mois de janvier 2023).

2/ Attributions du conseil d'école

Le conseil est constitué pour un an et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Sur proposition de la directrice, il vote le règlement intérieur de l'école, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, adopte le projet d'école... Il est consulté sur les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants, l'hygiène scolaire. Le détail complet des compétences du conseil d'école est tenu à la disposition des parents qui en feraient la demande auprès de la directrice. Il a été préalablement envoyé par mail aux membres du conseil d'école.

3/ Règlement intérieur

Une charte de la laïcité est intégrée au règlement intérieur et doit être signée par les familles. Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2022-2023 est

adopté à l'unanimité.

4/ PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur (accident d'origine naturelle ou technologique, attentat-intrusion) de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, et en appliquant les directives des autorités.

Il existe donc deux documents : un PPMS « risques majeurs » et un PPMS « attentat-intrusion ». Les PPMS sont actualisés tous les ans et transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Cette année, un exercice académique « attentat-intrusion » est prévu en décembre 2022 avec un scénario prévu à l'avance. Lors du déclenchement par les enseignants, une information est envoyée aux services du Rectorat et à la gendarmerie. La mairie sera avertie lors de l'alerte.

L'objectif de cet exercice est de tester les conditions d'exécution et de vérifier les installations.

Une barre anti panique sera posée sur la porte de la salle des maîtres. Celle-ci est en attente de réapprovisionnement.

Depuis décembre 2021 et la loi Rilhac, les charges administratives incombant aux directeurs sont allégées et on « attribue à titre principal aux autorités académiques et aux communes l'élaboration des plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) des élèves et des personnels. Il s'agit de mettre fin à une difficulté à laquelle sont confrontés les directeurs d'école : l'élaboration et la mise à jour des différents plans de sécurité, qui représentent à la fois une tâche importante et une lourde responsabilité. » Cette année, la partie scolaire a été mise à jour par la directrice mais à terme, cela ne relève plus de ses attributions. La mairie reprendra la mise à jour et souhaite travailler de manière conjointe avec la directrice pour garder l'expérience du terrain. Mme Beaupain remercie Mme Caré pour la mise à jour de cette année et accepte la proposition faite de gérer encore cette année la transmission du message habituel des n° d'alerte, fréquences radio, etc.

5/ Activités pédagogiques

→ **Piscine** : La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) décide des classes et des niveaux participants. Cette année, les classes de CM1, CM2 (et CP en transition) sont retenues.

Séances à la piscine Mallarmé : sept séances le lundi, de 14h20 à 15h05 dans l'eau, pour les classes de CM1 et CM2, du 21/11/22 au 23/01/23 ; la classe de CP ira à la piscine Mallarmé le mardi, de 14h20 à 15h05 dans l'eau, du 31/01/23 au 04/04/23. Le créneau de la classe de CP est partagé avec une classe de CM1 de l'école de Miserey-Salines. Le coût des séances est pris en charge par la municipalité (entrées, MNS, transport). Le coût du transport pour la classe de CP est partagé avec la commune de Miserey-Salines (quatre voyages pour chaque commune).

→ **École et Cinéma** : 3 séances de cinéma Mégarama d'École-Valentin pour chaque classe sont prévues : « Wallace et Gromit les inventuriers », « 1, 2, 3 Léon » mardi 22/11 matin, « La vallée des Loups » pour les classes de CP, CE1, CE1/CE2 et CE2 ; « Billy Elliott » lundi 28/11 matin, « E.T. l'extraterrestre » et « Où est la maison de mon ami ? » pour les classes de CM1 et CM2 ; 2,50 € la séance, activité financée par la coopérative scolaire.

→ **La grande lessive** : le but est de valoriser l'art et l'enseignement artistique. Chaque classe réalise des œuvres plastiques sur un thème commun. Ces productions sont suspendues avec des pinces à linge sur des cordes à l'extérieur. Cette action est réalisée au niveau mondial. Une première exposition a eu lieu le 20 octobre 2022, la prochaine est prévue au mois de mars 2023. Cette exposition a été accessible aux parents en début de journée, et sur les temps d'accueil et d'ouverture de la grille. Des photos de cette action sont disponibles sur le site de l'école.

→ **Collecte de piles et batteries** : Notre école participe au concours de collecte de piles et batteries organisé par le SYBERT et Batribox jusqu'au 20 janvier 2023. L'objectif est de sensibiliser les élèves au recyclage. Les établissements scolaires qui auront collecté le plus grand nombre de piles et batterie se partageront six prix pour financer des projets scolaires. Un mail d'information vient d'être envoyé. Des points de collecte seront à disposition des habitants à la mairie, la médiathèque et au centre périscolaire.

→ **Livre Élu** : CE1 et CE2. Ce projet est en plusieurs étapes. Lectures d'albums et de livres de manière individuelle ou en groupe classe. Une fois les lectures terminées, les élèves élisent le livre préféré de la classe. Ils réalisent une production à partir de cet album.

→ **Les petits champions de la lecture** : classes de CM1 et CM2. Jeu

national de lecture à voix haute. L'élève doit lire un texte de son choix pendant 3 minutes.

Le concours comporte 4 étapes : au niveau de la classe, au niveau départemental, régional et national.

L'objectif est de promouvoir la lecture et favoriser l'aisance des élèves en lecture orale.

→ **Lire et faire lire** : classes de CM1 et CM2. Deux fois par semaine, des bénévoles sont invités pour partager une « lecture plaisir ». Nicole Bruard est présente sur le temps du ¼ heure lecture avec un petit groupe de 7 à 8 élèves. L'objectif est de travailler sur la lecture et l'attention.

→ **Chorale** : projet d'intervention d'une cheffe de chœur professionnelle, Katia BERMAN de l'association Tralalère, pour un atelier chorale tous les 15 jours, le vendredi après-midi, à partir du 18/11/22. Elle s'occuperait de la chorale pour deux groupes de trois classes (CP, CE1, CE1/CE2 et CE2, CM1, CM2). Le thème serait l'environnement. Une représentation finale à la fin de l'année scolaire aurait lieu. Un devis a été demandé pour 17 séances de 2h à 60 € de l'heure, soit 2 190,96 €. Ce projet sera financé grâce à l'argent disponible sur la coopérative scolaire avec l'obtention de l'accord des membres du conseil d'école. La réservation du CAL sera demandée à la mairie pour une représentation à destination des familles à la fin de l'année scolaire.

Les déplacements en bus pour les activités pédagogiques précitées sont pris en charge par la commune. Le coût d'un déplacement en car à la piscine s'élève à 100 €.

→ **Classe découverte** : projet de classe découverte pour toutes les classes de l'école au Centre Permanent de Loisirs de Découverte CPLD des Grangettes. Classes de CP, CE1, CE1/CE2 et CE2 du lundi 3 au jeudi 6 avril 2023, classes de CM1 et CM2 du lundi 26 au jeudi 29 juin 2023. Objectif principal : socialisation, intérêt lié à la situation post covid.

Pour les CP et CE, la classe découverte est à dominante découverte de la nature. Pour les CM, elle serait à dominante voile (sur le lac Saint Point).

Pour le cycle 2 (89 élèves de CP et CE), deux sorties sport ou visites « payantes » sont prises en charge et un bus est conservé sur place. Pour le cycle 3 (CM), trois sorties sport sont prises en charge mais aucun bus n'est conservé. Ainsi, les prix s'équilibrent.

Les devis pour le transport s'élèvent en tout à 4 294 € soit 31,34 € par élève. Le montant total s'élève à 273,20 € par élève (pour quatre jours et trois nuits). Il n'y aurait pas de sorties ski ni de sortie de fin d'année.

L'équipe réfléchit à des possibilités de financement. Il existe par exemple un site « La trousse à projets » qui dépend de l'OCCE et de l'Éducation Nationale. Il s'agit de financement participatif : on dépose en ligne le dossier d'explication de la classe découverte ainsi que le montant demandé. Les contributeurs reçoivent en échange un reçu fiscal de l'OCCE. Il faut faire connaître autour de soi le projet.

L'école aimerait en discuter aussi avec Coup de Pouce.

D'autres pistes de financement sont évoquées :

- JPA (jeunesse en plein air) : vérifier les conditions d'éligibilité
- La mobilisation des parents

Yves Guyen, maire d'École-Valentin, demande que l'école fasse un courrier particulier pour porter ce projet à la connaissance du conseil municipal. La demande sera étudiée dans le cadre du budget 2023.

6/ Comptes de l'école

L'école fonctionne grâce aux subventions municipales (sur l'année civile) et grâce à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'École), sur l'année scolaire. Le solde de la coopérative scolaire se monte à 6 633,86 euros, qui sont répartis par élève entre les sept classes, après règlement des cotisations OCCE.

Le budget pris en charge par la municipalité se divise ainsi :

- 34 € par élève qui seront utilisés pour le financement des cahiers, du petit matériel dans les classes (feutres, matériel pédagogique, matériel pour les arts...) et des fichiers, ce qui représente à ce jour une dépense de 3 723,27 € ;
- une ligne transport avec une dépense de 4 37 euros ;
- des lignes spécifiques entrées piscine (262,75 euros dépensés à ce jour).
- investissement supplémentaire : l'achat d'un chariot spécifique pour le stockage et le rechargement des ordinateurs portables est en cours (budget de 1 158 € non encore dépensé).

Madame Beaupain, adjointe aux affaires scolaires, précise que la date limite pour le paiement des factures est fixée au 16 décembre 2022.

De plus, pour le budget 2023, les demandes devront s'effectuer au plus tard la première quinzaine de décembre 2022.

7/ Divers (Périscolaire, Association Coup de Pouce...)

Périscolaire :

L'équipe d'animation est composée de Manuella, Juliana ou Cyprien le matin.

Le midi, voici la répartition des animateurs :

Service 1	SERVICE 2
CP : Zineb	CM1 : Marine
Ce1 : Hafssa	CM2 : Eulalie
Ce1/Ce2 : Julianna	
Ce2 Cyprien	

Le soir, les enfants sont encadrées par Marine, Manuella et Eulalie. Malik a rejoint l'équipe en tant que volontaire en service civique.

En termes de fréquentation, voici les tendances hautes et basses :

Matin : 10/15 élémentaires ; midi : 75/85 élémentaires ; soir : 35/45 élémentaires

Les objectifs du périscolaire sont les suivants :

- favoriser l'autonomie et responsabiliser l'enfant,
- permettre à l'enfant d'éveiller sa curiosité en proposant des temps différents du cadre scolaire,
- proposer un cadre sécurisant et bienveillant pour permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme,
- favoriser la socialisation de l'enfant.

Ils sont mis en place dans un cadre bienveillant et en facilitant la co-éducation.

Enfin, l'UFCV poursuit cette année le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Depuis octobre, les ateliers sont de nouveau proposés le soir. Les thématiques avant vacances étaient le journalisme, le modelage et le sport. Depuis la rentrée de novembre, les enfants peuvent préparer des décorations de Noël, apprendre le crochet et faire des jeux de société.

8/ Questions posées au préalable

- Question relayée par Mme Barras : démarches à entreprendre pour les élèves de CM2 qui n'iront pas au collège de rattachement (dossier, délai,

visite du futur établissement...).

L'école gère la transition école-collège public de secteur (Camus en l'occurrence). Si le collège demandé par la famille est un autre collège public, il faut remplir une demande de dérogation. Si le collège demandé est un collège privé, c'est la famille qui entre en contact avec l'établissement souhaité, après en avoir informé l'école. L'école doit s'assurer que tout élève de CM2 qui quitte l'établissement est bien inscrit dans un collège.

Cas des parents séparés qui inscriront leur enfant dans le collège public de rattachement qui ne sera pas Camus (prenant en compte le lieu d'habitation du parent qui ne vit pas à École-Valentin) Quelles seront les modalités ? Délai ? Visite du futur établissement...

Au mois de mars, les démarches sont automatiquement lancées par la Direction Académique et la directrice transmet aux familles différents documents. Cela permet vérifier les adresses des parents et de demander aux familles quel collège de secteur ils choisissent si les domiciles sont différents. Le mieux est que les deux parents soient d'accord sur le choix du collège. Par la suite, les démarches d'inscription sont automatiquement transmises au collège public choisi. En ce qui concerne les visites de collège, les CM2 de l'école visitent habituellement le collège de secteur, c'est à dire Camus. Pour les autres collèges, les familles doivent prendre contact avec l'établissement.

- Question relayée par Madame Loye-Simoës : remarque de parents d'élèves de CP. Ils ne connaissaient que très peu de noms sur la liste des représentants de parents d'élèves. Ainsi nous nous demandions s'il serait possible pour les prochaines élections d'indiquer la classe en face de chaque nom de représentant de parent d'élève sur la liste ? Voire sur la communication prochaine de nos e-mails ? Ce n'est pas possible sur le bulletin de vote mais ça l'est sur la liste des coordonnées de représentants de parents. La liste actuelle fait figurer la classe et le nom de l'enseignant.

- Informations diverses :

→ Madame Beaupain, adjointe aux affaires scolaires, indique que les élections pour le CME ont eu lieu. Le Conseil Municipal des Enfants est composé de six élèves de CM2 et six élèves de 6^{ème}.

Sur 19 candidats, six CM2 ont été élus en respectant la parité (trois garçons et trois filles). Les élus ont participé à la cérémonie du 11 novembre et se présenteront au prochain conseil municipal.

→ Mme Bouvier, adjointe DDCV, propose :

- Une visite du rucher communal.
- La réalisation d'une fresque du climat, une activité qui permettra de réfléchir aux enjeux du climat.

→ Un partenariat a été mis en place entre la commune et Les 2 scènes. Un spectacle, « Le ballon rouge », aura lieu le 20 janvier 2023 au CAL (trois classes le matin et trois classes l'après-midi participeront). Il faudra prévoir une participation de 5 euros / enfant.

→ Monsieur le Maire, relance l'idée de la création d'un comité de réflexion autour d'un abri vélo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Les secrétaires de séance,
Kadir YILDIRIM et Marianne BEAUPAIN

La présidente du conseil,
Anne Françoise CARÉ

